

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **15 juin 2011**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 14 juin 2011
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 12

Date de la convocation : 06 juin 2011

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Anne-Marie MARCONI, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absents excusés : Georges JOURDA, René MUNOZ.

Absents : Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2011 : à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N°135/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur les biens cadastrés AD 201 et AC78, situés au 1 Avenue de Perpignan et au lieu-dit « La Joncasse », et appartenant aux consorts MALAVIALLE
 - Sur le bien cadastré AD 1 - AB 103, situé au 2 pas de la Gran, et appartenant à M. MALPARTIDA JP
 - Sur le bien cadastré AE 39, situé au 16 avenue des Pyrénées, et appartenant à OLIVIER/ROBERT.
- Marchés publics :
 - Eclairage du court de tennis attribué à SPIE pour 10 145.60€ HT
 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre ancien T2 attribuée à Agence ROSSIGNOL pour 10 712€ HT
 - Avenant n°1 du lot 04 (CEGELEC SUD-OUET) pour 8 09 2€ HT.

II. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle que dans sa séance du 21/04/2011, le Conseil municipal avait décidé de solliciter le Conseil régional et le Conseil général afin d'obtenir des subventions pour le projet de complexe multifonctionnel. Il explique que des éléments nouveaux, dont en particulier les nouvelles estimations du projet et les critères d'attribution des AIT du Conseil général, nous amènent à revoir la nature et la forme des subventions à solliciter. Il précise que la commission des finances s'est réunie les 25/05 et 09/06 afin d'étudier les nouveaux éléments et il présente les propositions de la dite commission :

- réduction des quantitatifs de VRD ramenant le montant estimé du projet à 872 111€ HT, soit 1 043 045€ TTC
- demande d'une subvention au Conseil régional pour un montant de 340 000€

- demande d'une aide au Conseil général dans le cadre des projets structurants afin d'alléger les charges de remboursement de l'emprunt évalué à 416 000€
- ouverture d'un nouveau programme d'investissement (aménagement des abords des écoles) pour un montant de 99 000€ HT sur lequel le Conseil général sera sollicité pour une aide dans le cadre des AIT 2011.

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission des finances. Les trois délibérations qui suivent annulent et remplacent les décisions prises dans la séance du 21/04/2011.

Délibération N°136/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de la réalisation du projet de complexe multifonctionnel, de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional pour une subvention d'un montant le plus élevé que possible.

Délibération N°137/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de la réalisation du projet de complexe multifonctionnel, de solliciter Madame la Présidente du Conseil Général pour une aide de type « Projet structurant » d'un montant le plus élevé que possible.

Délibération N°138/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un nouveau programme d'investissement d'un montant estimé à 99 000€ HT, et sollicite Madame la Présidente du Conseil Général pour une aide dans le cadre des AIT 2011.

III. REVISION DU P.O.S VALANT P.L.U

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur précise au Conseil l'avancement du dossier de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) ainsi que les réunions de travail qui ont eu lieu sur le dossier, notamment les rencontres avec les Services de l'État. Il indique que, dans le cadre de la révision du P.O.S - élaboration du P.L.U, la nouvelle étape correspond à la formalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) qui détermine les grandes orientations du futur plan local d'urbanisme et qui permettra, lorsqu'il sera validé, de poursuivre la procédure d'élaboration du P.L.U.

Il expose donc au Conseil Municipal les trois orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire communal et définies de façon thématiques :

- relancer et maîtriser la croissance du village mais aussi prévoir le développement de demain
- maintenir et conforter les activités existantes mais aussi préparer l'avenir économique
- préserver et valoriser les paysages agricoles et naturels mais aussi mettre l'environnement et la qualité au cœur des projets.

A l'issue de la présentation du P.A.D.D, le Maire passe la présidence de l'assemblée à Serge ROCA, premier adjoint, puis il quitte la salle.

Le Président de séance ouvre alors le débat qui permet de mettre en évidence le respect des principes d'équilibre, de diversité, de mixité et d'utilisation économe de l'espace.

A l'issue de la discussion, et en l'absence de propositions de modifications, le projet de P.A.D.D tel que présenté est soumis au Conseil municipal.

Délibération N°139/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Considérant que

- la première orientation permet notamment de phaser et de connecter le développement urbain de manière cohérente, d'assurer la mixité de l'habitat dans un souci de qualité du cadre de vie tout en prenant en compte l'existant
- la seconde orientation vise notamment à soutenir la dynamique locale, à conforter le retour des services et des commerces au niveau local mais également à identifier des sites dotés de potentialités économiques.
- la troisième orientation entend notamment préserver l'activité agricole en identifiant clairement les espaces agricoles et en permettant la diversification de l'activité mais aussi conjuguer environnement et aménagement,

le Conseil municipal prend acte du débat sur le P.A.D.D et demande, dans le cadre ainsi donné, la poursuite de la procédure engagée.

Le Maire revient et reprend la présidence de l'assemblée.

IV. PRESENTATION DE RAPPORTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Délibération N°140/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport de la Communauté de Communes des Aspres:

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

V. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe que le Conseil communautaire a modifié les statuts de la CC Aspres en rajoutant la compétence « Bistrots de pays » dans le bloc des compétences obligatoires relevant de l'action de développement économique. Il indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur cette modification.

Délibération N°141/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire.

VI. CONVENTION DE SERVITUDE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'une convention de servitude au bénéfice d'ERDF doit être actée chez le notaire afin de permettre l'alimentation électrique du futur lotissement « La Joncasse ». Cette convention donnera à ERDF l'autorisation d'occuper un terrain d'une superficie de 24m² en vue de l'implantation du poste de transformation et de tous ses accessoires.

Délibération N°142/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié relatif à la convention de servitude au profit de ERDF. En outre, il autorise le Maire à subdéléguer sa signature au clerc de notaire chargé de la régularisation de l'acte.

VII. DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR SPECIFIQUE ERDF

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe que ERDF propose une convention de partenariat afin de développer une dynamique d'accompagnement dédiée pour la Commune avec renforcement de la proximité. Il indique que, à cet effet, il faut désigner un interlocuteur spécifique appelé « Correspondant tempête » et autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec ERDF.

Délibération N°143/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal désigne Christian PICAMAL en tant qu'interlocuteur spécifique de ERDF, et il décide d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié relatif à la convention de servitude au profit de ERDF. En outre, il autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec ERDF.

VIII. VIREMENT DE CREDITS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'il convient de procéder à une annulation de crédits.

Délibération N°144/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal approuve les écritures ci-après :

| | | |
|---|-----|----------|
| - Diminution sur crédits déjà alloués : | | |
| Dépenses imprévues | 022 | 1 710.00 |
| - Augmentation des crédits | | |
| Annulation titres | 673 | 1 710.00 |

IX. CREDITS SUPPLEMENTAIRES « BUDGET ANNEXE »

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur informe qu'il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires dans le budget annexe.

Délibération N°145/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal approuve les écritures ci-après :

| | | |
|--------------------------------------|------|-----------|
| - crédits supplémentaires DEPENSES : | | |
| Déficit Investissement | 001 | 89 341.30 |
| - crédits supplémentaires RECETTES : | | |
| Emprunt | 1641 | 89 341.30 |

X. TARIFS GARDERIE

Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur expose qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs de garderie pour la prochaine année scolaire et que la commission scolaire propose une augmentation de l'ordre de 2%.

Délibération N°146/2011 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal fixe les droits de garderie pour l'année scolaire 2011/2012 de la façon suivante :

a) A l'année

| | |
|-------------------|-------------|
| 1 jour de classe | = 26 Euros |
| 2 jours de classe | = 52 Euros |
| 3 jours de classe | = 77 Euros |
| 4 jours de classe | = 104 Euros |

b) Au mois

| | <u>SEP</u> | <u>OCT</u> | <u>NOV</u> | <u>DEC</u> | <u>JAN</u> | <u>FEV</u> | <u>MAR</u> | <u>AVR</u> | <u>MAI</u> | <u>JUIN</u> |
|---|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| <u>Tous les jours de classe sauf mercr.</u> | <u>14.60</u> | <u>11.20</u> | <u>12.90</u> | <u>8.60</u> | <u>14.60</u> | <u>12.90</u> | <u>9.50</u> | <u>11.20</u> | <u>12.00</u> | <u>13.80</u> |

c) Au Ticket :

- 2.60 Euro le ticket qui correspond à la garderie d'un jour de classe

XI. PARTICIPATION CENTRES AERES

Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur rappelle les montants des participations fixées pour la période Septembre 2010-Août 2011 et ouvre la discussion. Celle-ci met en évidence que la récente prise de compétence « Centres de loisirs » par la Communauté de Communes des Aspres est un fait nouveau à prendre en compte. La décision à prendre ne présentant aucun caractère d'urgence puisqu'elle concernera la période Septembre 2011-Août 2012, l'ensemble des élus présents conviennent de reporter ce point à une séance ultérieure. Il sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil dès que dans les modalités d'accueil dans les centres aérés et les tarifs pratiqués seront connus.

Séance levée à **23h.**

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA